



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE DU 29 MARS 2013

Le vingt neuf mars deux mille treize à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la maison communautaire sous la Présidence de Monsieur Jacques POUGET, Président.

Date de convocation du conseil : 22 mars 2013

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 33

Etaients présents : Mmes et MM. AUSSET, AYMARD, BACH C, BACH G, BERC, BOISSEL, BOULPIQUANTE, BOUSSUGE, BURG, CALVET, CARNAJAC, CONQUET, CRAYSSAC, DAYMA, DEJEAN, RIGAUDIERE (suppléant DUBILLON), FIGEAC F, FIGEAC S, GLEIZES, GUILHEM, LACAN, LAFON, MARCILLAC, MARLAS, PINSARD, ROUELLE, ROUELLES, SALGUES E, SAUVIER, CAVAILLE (suppléant TEYSSÉDRE), VALETTE, VIET.

Absents-excusés : Mmes et MM. BES, BOYER, VALES.

Absents : Mmes et MM. AILLET, BRU, CAMMAS, GILES, GINESTET, GOURAUD, LAVERGNE, MOLES.

Madame Claudette BACH a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Compte-rendu du bureau communautaire du 22/03/2013 à FLAUJAC-POUJOLS **Aucune délibération n'a été adoptée par le Bureau communautaire.**

Le bureau a examiné différents dossiers :

- Préparation du budget 2013 : examen du compte administratif 2012, fixation des taux fiscaux 2013, examen du budget primitif 2013.
- Transport à la demande Cahors Varaire : suite à la présentation du bilan 2012 de ce service, les membres du bureau s'interrogent sur son maintien. Ils souhaitent savoir si avec l'élaboration du schéma départemental des transports, les lignes des passagers scolaires ne peuvent pas transporter d'autres passagers comme le font d'autres départements.
- Signalétique : certaines communes n'ont pas encore fait connaître leurs besoins.
- Projet de centrale photovoltaïque : Monsieur le Président fait part de l'achèvement du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables. Ce rapport fait apparaître que le transformateur de Lalbenque est éligible ainsi que 13 autres dans le LOT. Il peut recevoir 6 mégawatts supplémentaires correspondant à une ferme photovoltaïque de 10 hectares.

La commune de Lalbenque ainsi que les partenaires (FDEL, PNR, QUERCY ENERGIES, EDF et Communauté de Communes) ont entamé le projet sur le site prospecté de Cournesses, terrain communal de 100 hectares situé à proximité de la ligne à haute tension. Afin de mener à bien ce projet, tous les partenaires pourraient constituer une coopérative.

A ce jour le rachat de l'électricité est de 0.08 €/le kW.

Messieurs Bernard LAFON et Laurent MOLES souhaitent être en charge du dossier avec Monsieur le Président.

- Schéma numérique du LOT : le conseil général souhaite mettre en place un groupement de commandes et non plus un syndicat mixte afin de pouvoir réaliser l'étude du schéma numérique. Un modèle de convention a été proposé.

Examen de l'ordre du jour

1 – Examen et approbation du compte administratif 2012

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude AUSSET, 2^o vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par Monsieur Jacques POUGET, Président, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1^o) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		390 567.23	130 310.17			260 257.06
Opérations de l'exercice	1 804 620.53	2 128 093.45	917 249.13	1 000 501.46	2 721 869.66	3 128 594.91
TOTAUX	1 804 620.53	2 518 660.68	1 047 559.30	1 000 501.46	2 721 869.66	3 388 851.97
Résultat de clôture		714 040.15	47 057.84			666 982.31
Restes à réaliser			628 826.84	1 290 716.56	628 826.84	1 290 716.56
TOTAUX CUMULES	1 804 620.53	2 518 660.68	1 676 386.14	2 291 218.02	3 350 696.50	4 679 568.53
RESULTATS DEFINITIFS		714 040.15		614 831.88		1 328 872.03

2^o) approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 tel que présenté.

2 – Examen et approbation du compte de gestion 2012

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame Michèle BELVEZE, Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaires,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

3 – Affectation du résultat de 2012

Le Conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif 2012, statue sur l'affectation du résultat 2012 de fonctionnement de l'exercice et constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement :

1°) section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice : 1 804 620.53 €,

Recettes de l'exercice : 2 128 093.45 €,

Excédent de l'exercice : 323 472.92 €,

Excédent antérieur reporté : 390 567.23 €,

Résultat à affecter : 714 040.15 €.

2°) section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 917 249.13 €,

Recettes de l'exercice : 1 000 501.46 €,

Excédent de l'exercice : 83 252.33 €,

Déficit antérieur reporté : - 130 310.17 €,

Déficit de clôture : - 47 057.84 €.

Situation des restes à réaliser en investissement :

Restes à réaliser en dépenses : 1 290 716.56 €,

Restes à réaliser en recettes : 628 826.84 €,

Déficit sur restes à réaliser : - 661 889.72 €,

Il y a donc un besoin de financement de 708 947.56 € à l'investissement entièrement couvert par le résultat de fonctionnement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **une partie de l'excédent de fonctionnement comble le besoin de financement, donc au compte RI 1068 est porté un montant de 708 947.56 €**
- **le solde est reporté en excédent de fonctionnement au compte de recette 002 pour un montant de 5 092.59 €.**

4 – Vote des taux des 4 taxes directes locales 2013

Conformément à la délibération du conseil lors du vote de l'année précédente, Monsieur le Président vous propose de fixer les taux des quatre taxes directes locales 2013 sans augmentation. Sur cette base les taux 2012 s'établiront ainsi :

Taxe d'habitation 6.11%,

Taxe foncière bâti : 5.41%,

Taxe foncière non bâti : 54.31%,

Taux relais pour CFE : 10.93%.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer comme ci-dessus, les taux des quatre taxes directes locales 2013.

5 – Examen et vote du budget primitif 2013

La section de fonctionnement 2013 s'équilibre à 2 221 838.59 €:

Les principales grandes masses budgétaires en dépenses s'établissent ainsi :

Charges à caractère général : 362 467.00 €

Charges de personnel : 399 570.00 €

Autres charges de gestion courante : 834 720.00 €

Atténuation de produits : 172 000.00 €

Charges financières : 47 982.59 €

Charges exceptionnelles : 2 000.00 €

Autofinancement (virement et amortissements) : 403 099.00 €

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées de :

Produits des services : 45 420.00 €
Impôts et taxes : 917 758.00 €
Dotations et participations : 541 823.00 €
Atténuation de charges : 45 420.00 €
Autres produits de gestion courant : 34 380.00 €.

La section d'investissement 2013 s'équilibre à 2 453 809.40 €:

En dépenses, elle est constituée des restes à réaliser pour 1 290 716.56 €, des opérations nouvelles pour 745 735.00 €, du remboursement d'emprunts pour 95 000.00 € et du déficit reporté de 47 057.84 €.

En recettes, 628 826.84 € de restes à réaliser, 708 947.56 € d'affectation, 403 099.00 € d'autofinancement, 309 000.00 € de fonds de compensation de TVA et 393 936.00 € de subventions et emprunt.

Le Président présente ensuite dans le détail les différentes opérations d'investissement en cours et les propositions nouvelles pour l'inscription au budget :

- * Opération 40 : valorisation des chemins de randonnées : 196.49 € de crédits reportés ;
- * Opération 55 : Maison de santé pluriprofessionnelle : 932 252.65 € de crédits reportés, 87 000.00 € de recettes reportées et 585 000.00 € de recettes
- * Opération 57 : Structure accueil petite enfance : 5 000 € de crédits reportés, 43 225.24 € de recettes reportées et 5 000.00 € de recettes ;
- * Opération 63 : Signalétique maison communautaire : 187 921.00 € de crédits nouveaux ;
- * Opération 66 : Garage maison communautaire : 57 655.12 € de crédits reportés, - 11 448 de crédits nouveaux ;
- * Opération 67 : Mise en sécurité passerelle UHT : 14 701.00 € de crédits reportés ;
- * Opération 68 : Chambre funéraire : 5 000.00 € de crédits reportés, 10 765.00 € de crédits nouveaux ;
- * Opération 70 : Programme voirie 2012 : 10 000 € de crédits reportés ; 2 000 € de crédits nouveaux ;
- * Opération 73 : Espace jeunes : 103 862.37 de crédits reportés, 35 000 € de crédits nouveaux et 23 127 € de recettes;
- * Opération 74 : Relais service public : 636.00 € de crédits nouveaux et 601.60 € de recettes reportées ;
- * Opération 75 : Site du goût Truffe de Lalbenque : 22 511.43 € de crédits reportés et 13 062.00 € de recettes ;
- * Opération 76 : Programme voirie 2013 : 10 000 € de crédits reportés et 475 000.00 € de crédits nouveaux ;
- * Opération 77 : Matériel et mobilier divers 2013 : 5 000 € de crédits reportés ;
- * Opération 78 : Ouvrages d'art 2013 : 30 861.00 € de crédits nouveaux ;
- * Opération 79 : Petit patrimoine 2013 : 15 000 € de crédits nouveaux.

Subventions aux associations :

- Adil : 382 €
- Fédération des foyers ruraux du Lot cinéma : 1 000 €
- Musique en Sud Quercy : 15 650 €
- Office de Tourisme du Pays de Lalbenque : 23 641 €
- PNR GAL : 3 404 €
- Syndicat des Trufficulteurs de Lalbenque : 500 €

Après examen du budget, le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2013 à l'unanimité comme présenté ci-dessus.

6 - Signalétique du territoire : approbation du projet, autorisation de demandes des subventions

Monsieur le Président rappelle aux membres que la communauté de Communes du Pays de Lalbenque a été désignée comme territoire test pour mettre en pratique la charte signalétique du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. Cette charte permettra d'harmoniser la signalisation et de se mettre en conformité avec la loi par la généralisation de la signalisation d'information locale et la signalétique de valorisation du patrimoine et s'appuiera sur la charte départementale. Ces chartes ont pour but d'améliorer la qualité paysagère du territoire.

Au préalable un inventaire des dispositifs actuels a été réalisé commune par commune. Une étude a permis de recenser les besoins par commune en vue de mettre en place un schéma directeur.

Le coût global de cette opération est estimé à 173125 € HT. La communauté de communes est porteuse du projet (achat et pose), la répartition financière serait la suivante :

Communauté de Communes : 50% mâts et pose, 50% de chaque générique PNR,

Communes : 50% mâts et pose, 50% de chaque générique PNR,

Professionnels : 100% du montant € HT de chaque réquette.

Le bureau communautaire a décidé que ce dossier serait suivi par la commission économie où chaque commune doit avoir un représentant. Il est décidé également que le rapport de l'étude est la référence de cette opération. La communauté de communes ne financera donc au maximum que le nombre de panneaux prévu dans ce rapport.

Etant donné que certaines communes souhaitent mettre en place de la signalisation communale (lieux-dits), cette opération fera l'objet d'un groupement de commande entre la communauté et les communes. Chaque commune prendra donc de ce fait à sa charge directement l'achat de chaque réquette de signalisation communale. La constitution du groupement fera l'objet d'une décision ultérieure.

Le plan de financement proposé pour cette opération est le suivant :

Total opération :	173 125 € HT
Subvention Région 20% :	34 625 €
Subvention Département 20% :	34 625 €
Autofinancement (excluant la participation des communes et des professionnels) :	103 875 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le projet et le plan de financement, autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions et le remboursement des frais payés auprès des communes et professionnels concernés.

7. Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du LOT : participation au groupement de commandes pour la réalisation du schéma d'ingénierie numérique du LOT

Monsieur le Président informe le conseil que concernant ce dossier, le Département après consultation des collectivités propose désormais de constituer un groupement de commande pour l'étude d'ingénierie.

Le Département serait coordonnateur.

L'estimation de cette étude est de 270000 € TTC. La communauté a un taux de répartition de 3.06 % soit 8262 €.

Il précise qu'avec la création du groupement, il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement.

Ainsi qu'un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au comité de pilotage du groupement.

Après consultation du conseil communautaire :

- Monsieur René GLEIZES est désigné titulaire et Monsieur René CALVET, suppléant, pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
- Monsieur Jean-Claude AUSSET est désigné titulaire et Monsieur Alain VIET, suppléant, pour siéger au comité de pilotage du groupement de commandes.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la participation au groupement de commandes pour la réalisation du schéma d'ingénierie numérique du LOT.

8. Rendez-vous jeunes et ALSH : modification du tableau des effectifs, signature d'une convention pour un contrat d'accompagnement à l'emploi

Monsieur le Président rappelle que l'ouverture de l'ALSH RENDEZ-VOUS JEUNES a eu lieu le mois dernier. A ce jour l'animation est assurée par Grégoire MENOUE et par un animateur de l'ALSH.

Afin de répondre aux exigences de fonctionnement de cette structure et pour un bon déroulement de sa mise en place, il convient de modifier le tableau des effectifs pour le recrutement d'un animateur comme suit :

- création d'un poste d'adjoint territorial d'animation 2° classe, catégorie C, 30 heures par semaine, à compter du 6 avril 2013.

Le recrutement de cet animateur est envisagé sur la base d'un contrat aidé : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. Ce type de contrat concerne les personnes âgées de moins de 26 ans et non actives inscrites à Pôle Emploi. Il est financé par l'Etat à hauteur de 70% sur 20h par semaine pour un contrat de travail de 12 mois minimum. La collectivité doit s'engager obligatoirement à faire suivre une formation à cet agent

Pour se faire dès le recrutement réalisé, il conviendra de conclure une convention avec Pôle Emploi.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec Pôle Emploi.

9. Attribution de fonds de concours 2013

Ce point de l'ordre du jour est ajourné.

10. Admission de créances irrécouvrables en non-valeur

Sur proposition de Mme BELVEZE, Receveur communautaire, Monsieur le Président vous propose d'admettre en non valeur des créances irrécouvrables du rôle des ordures ménagères de 2009 à 2012 pour un montant total de 686.94 €.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

11. Projet de centrale photovoltaïque à Lalbenque

Monsieur le Président fait part du projet au conseil tel qu'il a été présenté au bureau communautaire et inscrit au compte-rendu de la séance du 22 mars 2013.

Il indique qu'une réunion avec tous les partenaires se tiendra dans le courant du mois d'avril 2013 et fera l'objet d'un point à l'ordre d'un prochain conseil communautaire.

12. Informations et questions diverses

Monsieur le Président sollicite l'assemblée pour inscrire 5 points supplémentaires à l'ordre du jour. L'assemblée approuve à l'unanimité.

*** Marché de maîtrise d'ouvrage déléguée**

La communauté de communes a conclu avec le SEM LDA deux marchés de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de la maison de santé et pour l'aménagement du rez-de-chaussée de la maison communautaire.

Le conseil d'administration du SEM LDA lors de sa séance du 24/01/2013 a validé la cessation progressive d'activité du syndicat suite au rapport de l'audit commandé préalablement. Après consultation le bureau d'études A2C de Gourdon se porte candidat pour reprendre l'ensemble du portefeuille de SEM LDA. Monsieur le Président propose de conclure un avenant avec SEM LDA et A2C pour acter la cession des mandats et un avenant pour transférer tous les marchés en cours.

Monsieur le Président donne lecture du projet de délibération proposé.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la cession des mandats avec SEM LDA et le transfert des marchés en cours à A2C.

*** Projet culturel 2013 : autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'association l'Usine à Kroquettes**

Dans le cadre de la programmation culturelle 2013, il est prévu l'organisation de spectacles et animations avec différents prestataires dont l'association l'Usine à Kroquettes, qui sera chargée de gérer la diffusion de spectacles et animations sur le territoire de la communauté de communes pour la période du 19 avril 2013 au 31 décembre 2013. Une convention de partenariat doit être signée entre les 2 parties précisant les obligations et responsabilités de chacun ainsi que les termes de la collaboration qui fixe le montant de la prestation à 3 500 € TTC.

Monsieur le Président invite le conseil à délibérer.

Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Président à signer la convention.

*** SYVU de Combe de Vals**

Monsieur le Préfet du LOT invite le conseil à statuer suite à la délibération du 4 mars 2013 du comité syndical du SYVU de Combe de Vals approuvant le changement de siège social pour le fixer à la mairie de Bouziès.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

*** Place du 19 mars**

Monsieur le Président informe le conseil que certains élus communautaires proposent de goudronner la place suite aux inconvénients qui surviennent lors des intempéries.

La société Eiffage estime les travaux à 9443.76 € HF soit 11 294.74 € TTC.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de travaux et autorise Monsieur le Président à valider le devis.

*** SCOT**

Jean-Claude SAUVIER, délégué communautaire siégeant au comité syndical du SCOT fait par de la séance du 28 mars 2013 et notamment du lancement de l'étude. Pour la mener à bien, des commissions de travail vont être constituées avec un ou plusieurs membres de chaque adhérent du syndicat. Après désignation, la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque sera représentée comme suit aux commissions :

- commission « organisation de l'espace, du territoire et accessibilité » : Messieurs Gyl CRAYSSAC, Jean-Claude SAUVIER et Michel ROUELLES,

- commission « Economie, emploi, répartition des richesses » : Messieurs Jean-Claude SAUVIER et Pierre BURG,

- commission « Environnement » : Messieurs Gérard LACAN et René CALVET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée aux alentours de 17h00.

Lalbenque, le 4 avril 2013,
Le Président

Jacques POUGET